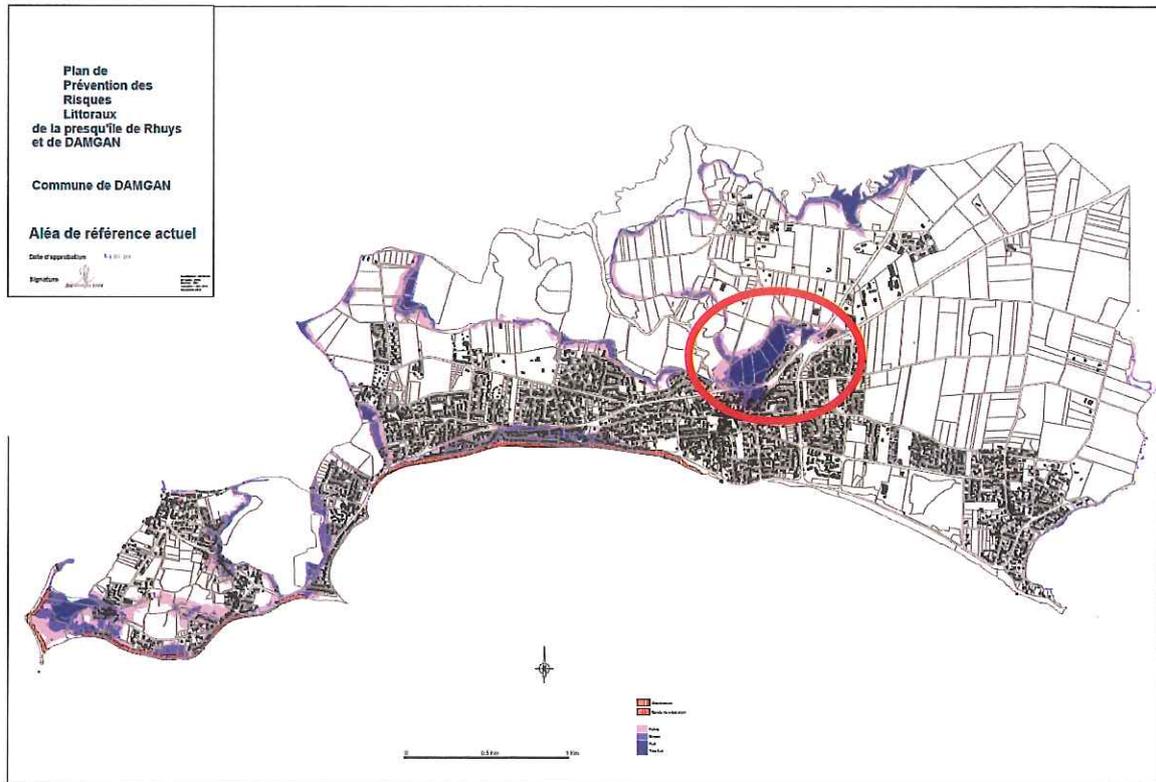


Annexe à la délibération relative à l'actualisation du projet de nouveau système d'endiguement à l'entrée du bourg de Damgan



Carte 1 : zones submersibles (en violet) et projet de protection de l'entrée du bourg de Damgan (en rouge)



Carte 2 : projet de protection de l'entrée du bourg

Vu pour être annexé à la délibération

n° 102/2021
du 28/09/21

Fait à Muzillac, le 01/10/21

Le Président,
Bruno LE BORGNE





Carte 3 : tracés étudiés